



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/03/2024

AFFICHEE LE :

21/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 27

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
DES DÉLIBÉRATIONS**

28/03/2024

L’an deux mil vingt quatre, le 27 mars , à 20h00**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2024**DELIBERATION N° DELIB-2024-018**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Cette Décision Modificative n° 1 du budget 2024 prend en compte les résultats de l'exercice 2023 et ajuste la prévision budgétaire 2024 pour les sections d'investissement et de fonctionnement des différents budgets de la Ville.

A - BUDGET PRINCIPAL

I – EN FONCTIONNEMENT :

I – 1 : Ajustement des recettes :

- Au chapitre 002 : 2 006 701,05 €
 - o Cette somme correspond à la reprise de l'excédent reporté 2023.
- Au chapitre 75 : 1 024 €
 - o Ce montant correspond à une régularisation d'écriture entre sections.

I – 2 : Ajustement des dépenses :

- Au chapitre 011 : 512 000 €
 - o Dont 100 000 € pour le solde des travaux de réparation de l'école des Tilleuls, un ajustement des fluides pour 200 000 €, une augmentation des crédits nécessaires pour l'assurance et le gros entretien des bâtiments pour 207 000 € et 5 000 € concernant les dépenses de formation.
- Au chapitre 012 :
 - o 400 000 € pour ajuster les crédits nécessaires à la rémunération du personnel.
- Au chapitre 66 :
 - o 11 500 € pour les intérêts d'emprunts.
- Au chapitre 023 :
 - o Virement à la section d'investissement pour un total de 484 225,05 €.
- Au chapitre 042 :
 - o 600 000 € sont nécessaires pour abonder la dotation aux amortissements.

La section de fonctionnement sera donc équilibrée pour un total de 2 007 725,05 €.

II – EN INVESTISSEMENT :

II – 1 : Ajustement des recettes :

- Au chapitre 13: - 551 276,25 €
 - o Il convient d'annuler la subvention pour la rénovation du gymnase Jean Maurice.
- Au chapitre 16: 300 €
 - o Cette somme correspond aux encaissements des cautions des logements.
- Au chapitre 021 :
 - o Le virement de la section de fonctionnement pour un total de 484 225,05 €.
- Au chapitre 040 :
 - o 600 000 € pour l'amortissement des immobilisations.
- Au chapitre 041 :
 - o 6 407 € sont nécessaires pour régulariser des opérations patrimoniales.
- Les reports des recettes de l'année 2023 s'élèvent à 702 352,80 €.

II – 2 : Ajustement des dépenses :

- Au chapitre 13 : 1 204 €
 - o Ce montant correspondant à une régularisation d'écriture entre sections.
- Au chapitre 21 : 964 154,20 € dont notamment :
 - o 475 000 € pour le gros entretien des bâtiments publics
 - o 320 000 € pour la sécurisation de la falaise rue des Roches
 - o 140 000 € pour la rénovation de l'éclairage public
 - o 29 154,20 € concernant l'achat d'équipements pour les écoles et restaurants scolaire.
- Au chapitre 041 :

o 6 407 € sont nécessaires pour régulariser des opérations patrimoniales.

- Les reports de dépenses de l'année 2023 s'élèvent à 2 236 255,80 €.

La section d'investissement s'élève à 3 212 841,00 €.

B - BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le résultat de solde d'exécution N-1 du budget annexe transport, voté à l'issue du compte administratif 2023, est de 298 988,48 €. Cette somme doit être inscrite au chapitre 001.

Afin d'équilibrer ce budget, il est proposé d'inscrire une somme de 298 988,48 € sur le compte 2182- Matériel de transport.

C - BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

L'excédent reporté du budget annexe pompes funèbres, voté lors du compte administratif 2023, est de 23 849,45 €.

Il est proposé d'inscrire les crédits suivants :

En fonctionnement :

- Au compte 707 : - 23 849,45 €
- Au compte 002 : +23 849,45 €

Par conséquent,

Après consultation de la commission de la Commission Finances, moyens généraux et commande publique du 20 mars 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2024
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23	0	N.BOHERE S.GIRODON J.JEANNE V.VASTEL	0

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe Transport pour l'exercice 2024
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23	0	N.BOHERE S.GIRODON J.JEANNE V.VASTEL	0

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe Pompes funèbres pour l'exercice 2024.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		27	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT